

PROTOCOLE ACCUEIL DE LOISIRS



Une inscription précisant les jours de fréquentation est obligatoire pour fréquenter l'accueil de loisirs.

La fréquentation de l'accueil de loisirs nécessite de respecter les gestes barrière et la distanciation physique.

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Le port du masque est obligatoire pour les mineurs **de plus de 6 ans**. Il doit être fourni par la famille.

Aucun adulte en dehors de l'équipe d'animation et des intervenants extérieurs ne doit pénétrer dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Les enfants sont répartis dans la structure par groupe de même classe.

Accueil du matin :

- A partir de **7h30** et après s'être désinfecté les mains, le parent sonne et s'annonce au visiophone. Le port du masque est obligatoire.
- Une seule famille à la fois peut être accueillie. Chacune devra attendre son tour en respectant la distanciation *physique*. Il sera donc nécessaire de prévoir un temps d'attente.
- Le personnel de la structure vient chercher l'enfant à la porte de la garderie. Les enfants qui n'auront pas de masque ne pourront pas être acceptés.
- L'enfant est accompagné pour se laver les mains.
- Il est ensuite amené dans l'espace réservé à son groupe, où il pourra déposer ses affaires dans un coin prévu à cet effet.
- Les enfants ne seront plus accueillis après **8h45**. Le respect de cet horaire est primordial pour permettre une prise en charge sécurisée des enfants.

Accueil du soir :

- Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire et dont la présence le soir a été confirmée par les parents sont récupérés par les agents du service périscolaire par groupe correspondant à leur classe.
- Chaque groupe est ensuite accompagné dans la partie de la cour qui leur est réservée s'il fait beau ou dans la salle de garderie pour prendre le goûter.
- Des activités permettant le respect de la distanciation *physique* seront proposées. Il n'y aura pas d'accompagnement aux devoirs.

- A partir de **17h00**, il est possible de venir chercher son enfant. Le respect de cet horaire est primordial pour permettre une prise en charge sécurisée des enfants.
- Le parent doit sonner au visiophone et annoncer le nom de l'enfant qu'il vient chercher.
- L'enfant sera accompagné jusqu'à la porte de l'accueil par le personnel de la structure.
- Une seule famille à la fois pourra être prise en charge. Chacune devra attendre son tour en respectant la distanciation *physique*. Il sera donc nécessaire de prévoir un temps d'attente.

Numéros de téléphones utiles : 04/70/47/72/05 (Mairie ligne directe)

04/70/45/14/71 (Accueil Périscolaire)

Mail : enfancevarennnes@gmail.com